



Une publication régulière pour mieux être entendu

Alors que la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) venait de déléguer pour dix-huit ans la gestion de l'eau potable à Véolia, quelques citoyens concernés et déterminés se réunirent en avril 2008. Contester cette décision a priori légale, à défaut d'être légitime, aurait nécessité une longue et coûteuse procédure visant à chercher dans un long contrat aux multiples annexes la faille qui aurait peut-être permis de le faire annuler. Ni les forces humaines ni les moyens matériels n'étaient suffisants pour engager un tel combat. Il fut néanmoins décidé de constituer un collectif pour étudier ce contrat, comparer gestion privée et gestion publique, prendre contact avec ceux qui menaient déjà la bataille de l'eau, avant de faire connaître publiquement l'existence d'Agleau sur le territoire de Cergy-Pontoise.

Agleau est aujourd'hui une association à la compétence largement reconnue, y compris par ses

détracteurs. Agleau participe activement à la Commission consultative des services publics locaux et aux différents observatoires. C'est certes important, mais encore insuffisant pour emporter l'adhésion des élus. Par notre opiniâtreté et notre expertise, nous avons déjà obtenu des avancées, telle la modération du prix de l'eau.



Mais, transformer la nature du contrat ou en modifier les termes, voire le faire résilier, cela dépend de la force de notre association qui doit renforcer toujours plus son influence auprès de la population de Cergy-Pontoise afin de rendre son action la plus efficace possible.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé de publier régulièrement et d'envoyer à tous nos sympathisants la Lettre d'Agleau, dont vous avez sous les yeux le premier numéro. Nous nous proposons d'y faire le point sur nos actions en cours.

Rendez-vous avec des élus de l'agglomération

Suite à l'élection, en mai 2014, d'un nouveau conseil communautaire, Agleau a entrepris de rencontrer un certain nombre d'élus de l'agglomération. Nous voulons les informer d'une situation que beaucoup ignorent afin de leur donner les moyens d'agir, s'ils le souhaitent. Nous avons ainsi rencontré **Eric Proffit-Brulfert**, maire de Menucourt,

Marc Denis et Elina Corvin, élus EELV à Cergy. Nous envisageons de rencontrer dans les semaines à venir **Jean-Michel Lévesque**, maire d'Osny, **Jean-Claude Veyrine**, maire de Jouy-le-Moutier, **Thibault Humbert**, maire d'Eragny, **Françoise Courtin**, élue PCF de Cergy.

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2015

Informez-vous, soutenez-nous, adhérez

contact@agleau.fr

<http://agleau.fr>

NOM

PRENOM

ADRESSE

ADRESSE MAIL

COTISATION : 10 euros **Don :** euros

À retourner avec chèque établi à l'ordre d'AGLEAU au 34, rue Claude-Bénard 95610 Eragny-sur-Oise.

Publication au *Journal officiel* le 23-1-2010 sous le n°20100004-Identification RNA : W953002130

Les principaux objectifs d'Agleau pour l'année 2015

1 Réviser la grille tarifaire de l'eau avec deux objectifs principaux. D'abord que les premiers mètres cubes consommés soient gratuits ou au moins à un prix très bas parce que l'accès à l'eau est un droit fondamental. L'eau, en effet, n'est pas une marchandise ordinaire, mais doit être considérée comme un bien vital indispensable à chacun d'entre nous. Ensuite que les prix baissent pour les usagers les plus modestes.

2 Améliorer la qualité de l'eau, notamment par le détartrage en amont de la mise en distribution. L'eau fournie par CYO/Véolia, beaucoup trop calcaire, a de nombreux inconvénients tels les dommages bien connus causés à nos appareils ménagers.

3 Parvenir à ce que l'Oise, dans sa traversée de Cergy-Pontoise, ne subisse aucune pollution. A cet égard, nous devons exiger de nos élus la détermination et la publication de son niveau de pollution à l'entrée et à la sortie de l'agglomération.

Les curieuses pratiques de la société Domeo

Peut-être faites-vous partie de ces nombreux habitants de l'agglomération qui ont reçu, en 2014, des lettres à répétition de la société Domeo vous pressant de souscrire une assurance spécifique contre les fuites d'eaux potables et usées ? Cette société, qui utilise l'en-tête « Véolia Habitat Services », n'hésite pas à envoyer de nombreux rappels visant à intimider ses destinataires, comme si la souscription de cette assurance était obligatoire. Il n'en est rien ! Bien au contraire, ces méthodes, à la limite de la vente forcée, pourraient, sous réserve d'une analyse plus poussée, tomber sous le coup de la loi.

Lors de l'observatoire de l'eau du 23 juin 2014, ces pratiques intolérables avaient été signalées aux représentants de la CACP et de Véolia. Comme, manifestement, elles perdurent, nous avons adressé, le 8 décembre 2014, une lettre à M. Jean-Claude Wanner, vice-président de la CACP, chargé de l'eau, lui demandant d'user de son autorité pour mettre un terme au plus vite à ce problème. M. Wanner nous a répondu le 10 décembre qu'une intervention du président de la CACP auprès de la direction de Véolia était prévue et que nous serions informés de son résultat. A suivre.

En attendant, si vous receviez des courriers de la société Domeo, n'hésitez pas à nous les transmettre ou à saisir l'association de consommateurs de votre choix.

4 Soutenir la volonté du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise (SIARP) de reprendre le transport des eaux usées en phase finale (assuré actuellement par la CACP) et, à terme plus éloigné, de reprendre en 2022 le traitement des eaux usées (actuellement délégué à CYO-Véolia).

5 Exercer un véritable contrôle technique et financier des délégations de service public (DSP) par nos élus, mais également par les représentants des usagers, afin de mesurer les profits des délégataires et le respect des clauses contractuelles.

6 Commander à un organisme totalement indépendant une étude comparative pour l'eau et l'assainissement entre leur gestion actuellement déléguée à Véolia et ce que serait une gestion en régie publique.

Une comparaison édifiante

Nous avons eu récemment l'occasion d'étudier la facture d'un abonné de Taverny, ville gérée par le Sedif - Syndicat des eaux d'Ile-de-France, un organisme sur lequel les avis sont souvent partagés. Constat surprenant et paradoxal :



si, pour l'eau potable, la CACP rejoignait le Sedif, et, en ce cas, l'eau serait plus douce ou moins calcaire, tout en conservant son schéma d'assainissement, le prix total du mètre cube d'eau TTC s'établirait à 3,63 € contre 3,82 € en vigueur actuellement, soit une réduction de 5,5 %.

Si, au surplus, le traitement des eaux usées était assuré en régie publique et non pas délégué à CPA-Véolia, cette réduction atteindrait alors 0,28 € par m³ en valeur absolue et 7,3 % en pourcentage.

Qu'en pense M. Lefebvre, député, président de la CACP, qui ne cesse de dire que le contrat qu'il a conclu avec Véolia profite largement aux Cergypontains ?

L'AG d'Agleau

L'assemblée générale d'Agleau s'est tenue le mardi 6 janvier 2015 à Cergy. Si vous n'avez pas pu être présent et ainsi adhérer ou réadhérer, n'hésitez pas à le faire dès maintenant.